CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E36535** **VALABLE JUSQU'AU** **24/05/2027**

ÉDITÉ LE 31/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 19/01/1955

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 03/06/2025

Capital : 859 320

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC THONON LES BAINS 796 380 301 B796380301

Siret : 796 380 301 00021

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 8400011

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 1247001/001 304025/115

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1247001/001 304025/115

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Raison sociale : ENTREPRISE C MONTESSUIT ET FILS

Sigle : MONTESSUIT ET FILS SA

RUE RENE CASSIN
ZAC DE LA CHATELAINE
74240 GAILLARD

Téléphone : 04 50 31 80 00 **Fax :**

Portable :

Responsabilité légale :
LYONNAZ PERROUX ALEXANDRE DIRECTEUR GÉNÉRAL / MAS BRIGITTE ANTOINETTE MARTHE PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : montessuit@mas-btp.com

Effectif moyen : 41 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 8 574 445 **Tranche de classification :** CA7

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2113	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité supérieure)	26	03/04/2024
2212	Béton armé et béton précontraint (Technicité confirmée)	15	11/03/2025
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

31/03/2026 11:30

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.